

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE
MAIRIE D'AMANCE

Procès-verbal de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 27 mars 2024

Le mercredi 27 mars 2024, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 minutes à la mairie d'AMANCE en séance ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Marie BERTIN, Maire.

Nombre de conseillers élus15
Nombre de conseillers en fonction15
Conseillers présents13

Présents : M. Jean-Marie BERTIN, Maire ; Mme Béatrice JACQUOT, Mrs Noël GARRET, Michel CARMANTRAND, adjoints ; Mmes Isabelle BEURTHEY, Blandine CANONGE, Alexia CHANSERELLE ; Mrs Guy PRETOT, Philippe FLORIOT, Ismaël SÆUR, Alexis FEUVRIER, M. Côte RICHARD, Thomas MENAUCOURT ; conseillers.

Absent(s) excusé(s) : M. Charly COIN, M. Jean-Luc QUINET

Date de la convocation : 12 mars 2024

Secrétaire de séance : M. Thomas MENAUCOURT

ORDRE DU JOUR

- 1.Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 2.Approbation des comptes de gestion 2023
- 3.Vote des comptes administratifs 2023
- 4.Affectation du résultat 2023 : budget principal
- 5.Vote des budgets primitifs 2024 – fongibilité des crédits
- 6.Vote des taxes 2024
- 7.Vote modification des tarifs de l'assainissement collectif
- 8.Devis travaux routiers
- 9.Devis travaux forestiers
- 10.Devis travaux au cimetière communal
- 11.Délibération fixant la durée d'amortissement du compte 2041582 (compte d'immobilisation)
- 12.Cartes avantages jeunes 2024-2025
- 13.Demandes de subventions des associations et personnes de droit privée
- 14.Information : participation relative à la consultation pour le contrat statutaire du CDG
70
- 15.Questions diverses

Le Maire précise que 4 points supplémentaires non listés dans l'ordre du jour seront abordés à savoir :

- devis pour travaux d'assainissement
- mission de maîtrise d'œuvre pour les tribunes du gymnase

- travaux de sécurisation du réseau concédé d'électricité poste de pompage lieu-dit « sous le baudet »
- point sur l'avancement du dossier réfection du toit de l'église et projet de vente du presbytère

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024 a été envoyé aux conseillers par mail avec la convocation à cette séance.

M. le Maire en donne lecture.

Il est approuvé à l'unanimité et les conseillers présents le signent.

2. Approbation des comptes de gestion 2023

M. le Maire présente les comptes de gestion 2023 du budget principal, du budget assainissement et du budget lotissement dressés par le comptable du Service de Gestion Comptable de Gray dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs 2023 établis par M. le Maire ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve les comptes de gestion dressés par le comptable du Service de Gestion Comptable de Gray pour l'exercice 2023. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

3. Vote des comptes administratifs 2023

Sous la présidence de Michel CARMANTRAND sont présentés les comptes administratifs 2023 du budget principal, du budget assainissement et du budget lotissement dressés par M. le Maire.

Est présenté dans le présent procès-verbal une synthèse des comptes administratifs plus lisible que le document issu du logiciel de comptabilité.

Les documents originaux issus du logiciel sont consultables en mairie.

COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Exécutions de l'exercice	541 816.31 €	320 932.76 €	315 179.68 €	274 816.28 €
Reports 2022				
Totaux	541 816.31 €	320 932.76 €	315 179.68 €	274 816.28 €
Résultats de clôture de l'exercice 2023	220 883.55 €		40 363.40 €	
Restes à réaliser				123 800.00 €
RÉSULTATS NET DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	220 883.55 €		-83 436.60 €	

ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2023				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Exécutions de l'exercice	10 993.93 €	28 049.07 €	18 071.82 €	3 493.00 €
Reports 2022				
Totaux	10 993.93 €	28 049.07 €	18 071.82 €	3 493.00 €
Résultats de clôture de l'exercice 2023	-17 055.14 €		14 578.82 €	
Restes à réaliser				
RÉSULTATS NET DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	-17 055.14 €		14 578.82 €	

LOTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2023				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Exécutions de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reports 2022	5 897.61 €			15 364.76 €
Totaux	5 897.61 €	0.00 €	0.00 €	15 364.76 €
Résultats de clôture de l'exercice 2023	5 897.61 €		-15 364.76 €	
Restes à réaliser				
RÉSULTATS NET DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	5 897.61 €		-15 364.76 €	

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ayant pris part au vote,

- les comptes administratifs du budget principal, du budget assainissement et du budget lotissement 2023 de la commune d'Amance.

4. Affectation du résultat 2023 : budget principal

M. le Maire rappelle les modalités d'affectation du résultat de l'exercice 2023 et l'obligation de combler avec les excédents le déficit d'investissement.

A noter que le déficit d'investissement est dû aux crédits reportés de 2023 en dépenses.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		220 883.55 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		420 170.72 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		641 054.27 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		68 501.84 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-123 800.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-55 298.16 €
AFFECTATION = C	=G+H	641 054.27 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		55 298.16 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		585 756.11 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte définitivement l'affectation du résultat 2023 comme présenté ci-dessus.

5. Vote des budgets primitifs 2024 et fongibilité des crédits

M. le Maire présente les budgets primitifs 2024 du budget principal, du budget assainissement et du budget lotissement.

A noter que les excédents de fonctionnement du budget général et du budget d'assainissement permettent de réaliser des investissements conséquents en 2024.

Les budgets sont présentés ci-dessous dans un format synthétique plus facilement lisible que le format issu du logiciel de comptabilité.

Les documents originaux sont consultables en mairie.

SYNTHESE BP ASSAINISSEMENT 2024

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
002	déficit reporté		002	excédent reporté	8 728.48 €
011	Charges à caractère général	3 800.00 €	70	Produits des services	22 500.00 €
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
014	Atténuation de produits	4 000.00 €	013	Atténuation de charges	
65	Autres charges gestion courante	200.00 €	74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	200.00 €
67	Charges exceptionnelles	200.00 €	76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions	6.00 €	77	Produits exceptionnels	100.00 €
			78	Reprise sur amort et provisions	
022	Dépenses imprévues				
023	virement à la sect invest	6 326.48 €			
042	6811- dotations aux amortissements	17 915.00 €	042	777 – quote part subventions transférées	919.00 €
043	Op. ordre intérieur section		043	Op. ordre intérieur section	
	TOTAL DEPENSES FONCT :	32 447.48 €		TOTAL RECETTES FONCT :	32 447.48 €
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
001	déficit reporté		001	excédent reporté	163 675.94 €
10	Dotations, fonds divers				
13	Subventions d'investissement				
16	Remboursements d'emprunt		1068	Excédents de fonctionnement	
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations Fonds divers	
204	Subventions équipement versées		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles	185 000.00 €	16	Emprunts	
23	Immobilisations en cours	1 998.42 €			
22			024	Produits des cessions	
020	Dépenses imprévues		021	virement de la section de fonct	6 326.48 €
040	139x – reprises subventions	919.00 €	040	28xxx – amortissements immobilisations	17 915.00 €
041	Opérations patrimoniales		041		
	TOTAL DEPENSES INVEST :	187 917.42 €		TOTAL RECETTES INVEST :	187 917.42 €

Budget primitif assainissement 2024 voté à l'unanimité

SYNTHESE BP COMMUNAL 2024

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
002	déficit reporté		002	excédent reporté	585 756.11 €
011	Charges à caractère général	147 300.00 €	70	Produits des services	98 360.00 €
012	Charges de personnel	125 850.00 €	73	Impôts et taxes	158 957.00 €
014	Atténuation de produits	5 200.00 €	013	Atténuation de charges	300.00 €
65	Autres charges gestion courante	51 640.00 €	74	Dotations et participations	121 300.00 €
66	Charges financières	5 100.00 €	75	Autres produits de gestion courante	7 150.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	76	Produits financiers	100.00 €
68	Dotations aux provisions	373.00 €	77	Produits exceptionnels	
			78	Reprise sur amort et provisions	
022	Dépenses imprévues				
023	virement à la sect invest	622 142.11 €			
042	6811- dotations aux amortissements	13 818.00 €	042	777 – quote part subventions transférées	
043	Op. ordre intérieur section		043	Op. ordre intérieur section	
	TOTAL DEPENSES FONCT :	971 923.11 €		TOTAL RECETTES FONCT :	971 923.11 €
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
001	déficit reporté		001	excédent reporté	68 501.84 €
10	Dotations, fonds divers				
13	Subventions d'investissement				
16	Remboursements d'emprunt	52 500.00 €	1068	Excédents de fonctionnement	55 298.16 €
20	Immobilisations incorporelles	6 000.00 €	10	Dotations Fonds divers	28 500.00 €
204	Subventions équipement versées	130 000.00 €	13	Subventions d'investissement	55 000.00 €
21	Immobilisations corporelles dont RAR	674 420.00 €	16	Emprunts	19 659.89 €
23	Immobilisations en cours				
22			024	Produits des cessions	
020	Dépenses imprévues		021	virement de la section de fonct	622 142.11 €
040	139x – reprises subventions		040	28xxx – amortissements immobilisations	13 818.00 €
041	Opérations patrimoniales		041		
	TOTAL DEPENSES INVEST :	862 920.00 €		TOTAL RECETTES INVEST :	862 920.00 €

Budget primitif principal 2024 voté à l'unanimité

SYNTHESE BP LOTISSEMENT 2024

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
002	déficit reporté		002	excédent reporté	5 897.61 €
011	Charges à caractère général	700.00 €	70	Produits des services	12 000.00 €
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
014	Atténuation de produits		013	Atténuation de charges	
65	Autres charges gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
			77	Produits exceptionnels	
			78	Reprise sur amort et provisions	
022	Dépenses imprévues				
023	virement à la sect invest	16 064.76 €			
042	6811- dotations aux amortissements	15 364.76 €	042	777 – quote part subventions transférées	16 064.76 €
043	Op. ordre intérieur section	0	043	Op. ordre intérieur section	- €
	TOTAL DEPENSES FONCT :	32 129.52 €		TOTAL RECETTES FONCT :	33 962.37 €
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
001	déficit reporté	15 364.76 €	001	excédent reporté	
10	Dotations, fonds divers				
13	Subventions d'investissement				
16	Remboursements d'emprunt		1068	Excédents de fonctionnement	
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations Fonds divers	
204	Subventions équipement versées		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts	
23	Immobilisations en cours				
22			024	Produits des cessions	
020	Dépenses imprévues		021	virement de la section de fonct	16 064.76 €
040	139x – reprises subventions	16 064.76 €	040	28xxx – amortissements immobilisations	15 364.76 €
041	Opérations patrimoniales		041		
	TOTAL DEPENSES INVEST :	31 429.52 €		TOTAL RECETTES INVEST :	31 429.52 €

Budget primitif lotissement 2024 voté à l'unanimité

Fongibilité des crédits

Le conseil municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature M57, il est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Ladite nomenclature donne à l'exécutif, sur l'autorisation de l'assemblée délibérante, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser M. le Maire, à compter de l'exercice 2024, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

6. Vote des taxes locales 2024

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts doit chaque année fixer les taux d'imposition applicables pour l'année civile en cours.

Compte tenu des résultats dégagés en fonctionnement sur le budget principal il est proposé de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2023, à savoir :

- Taxe d'habitation (concerne les résidences secondaires) : 8,29 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,24 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2024 comme inscrit ci-dessus**

7. Modification des tarifs de l'assainissement collectif

M. le Maire expose :

Il est nécessaire de revoir les tarifs de l'assainissement collectif à la hausse.

En effet l'application des amortissements (dépenses de fonctionnement) implique que les recettes de fonctionnement couvrent au moins le montant des amortissements et les frais générés par l'exploitation des installations.

En 2016, compte tenu des excédents cumulés constatés en fonctionnement, le conseil municipal avait décidé de diminuer fortement les tarifs appliqués jusqu'alors (part fixe = 10 € ; assainissement = 0,13 € /m3 consommés).

Les excédents ayant fortement diminué et des travaux d'investissement étant proposés en 2024 et 2025 (Rue de Sainte Barbe et travaux divers sur les réseaux), il y a lieu d'augmenter les tarifs applicables dès la facturation sur les consommations de 2024.

Il propose également d'apporter une modification au mode de calcul de la facturation pour les locataires des logements Habitat 70 : à ce jour 1 seule part fixe est facturée pour tous les locataires des logements Place du Général Ferrand (5 logements) et une seule part fixe pour les locataires des logements Avenue Paul Renet (14 logements).

Dans un souci d'équité, une part fixe doit être facturée à chaque locataire quel que soit le mode d'habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

A compter du 01/01/2025 le tarif appliqué pour le calcul de la redevance assainissement collectif sera fixé comme suit :

- **Part fixe : 50 euros**
- **Redevance assainissement : 0,35 euros / m3 consommés**
- **Facturation d'1 part fixe à chaque locataire de logement quel que soit le mode d'habitat (individuel ou collectif).**

8. Choix des entreprises pour les travaux routiers 2024

La commune réalise chaque année des travaux d'investissement sur la voirie communale. Après avoir défini sommairement, en conseil, les travaux à réaliser, la commune a organisé une consultation pour la réalisation de ces travaux en 2024.

Les entreprises ROGER MARTIN, COLAS, STPI et EUROVIA ont répondu à cette consultation sur la base d'un cahier des charges établi par la commune.

Après analyse des offres reçues, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant HT de 41 310,78 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 41 310,78 € HT ;**
- **S'engage à prévoir au budget 2024 les crédits nécessaires ;**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de ces travaux.**

9. Devis travaux forestiers 2024

Ce point est étudié en deux étapes :

1) Une première consiste à se prononcer sur le programme de travaux de l'année 2024 établi par l'ONF dans le cadre de l'application du document de gestion.

M. l'adjoint chargé de la forêt et M. le Maire présentent le programme de l'ONF relatifs aux travaux forestiers 2024.

Ces travaux doivent permettre de garantir le renouvellement des peuplements forestiers dans de bonnes conditions.

Ces travaux consistent majoritairement en :

- des travaux de plantations en complément dans les parcelles qui ont fait l'objet de coupes de régénération,
- des travaux de dégagement et suivi des jeunes semis et plants installés les dernières années.

Le montant du programme de travaux est arrêté à la somme de 45 488,00 € HT.

Après analyse de cette proposition, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide le programme remis par l'agent de l'ONF responsable de la forêt.**

2) Choix du mode de réalisation des travaux

Compte tenu du montant de travaux prévu dans le programme validé dans le point précédent, la commune a souhaité avoir plusieurs devis dont celui de l'ONF remis en même temps que le programme annuel.

M. le Maire présente donc le devis de l'ONF (même montant que le programme) et deux autres devis de travaux forestiers décrits ci-dessous :

- devis EURL SAVET pour des travaux manuels de dégagements et plantations, d'un montant de 35 536,00 € HT (modification du nombre de plants parcelle 34).
- devis l'EURL CUNY TRAVAUX FORESTIERS pour des travaux mécanisés de maintenance de cloisonnement, de préparation de plantations, de création de potets, d'un montant 8 894,00 € HT après suppression des cloisonnements parcelles 1 et 36.

Après étude de ces devis, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **Accepte le devis de l'EURL SAVET avec les modifications demandées pour un montant de 35 536,00 € HT ;**
- **Accepte le devis de l'EURL CUNY TRAVAUX FORESTIERS d'un montant de 8 894,00 € HT après modifications inscrites ci-dessus ;**
- **Autorise M. le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

10. Devis pour les travaux au cimetière communal

L'adjointe en charge du cimetière a demandé un devis aux PF BROGGI pour la réalisation de travaux au cimetière communal : pose de cavurnes, pose de monuments sur-mesure, reprises de concessions.

Après étude de ce devis, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le devis des PF BROGGI d'un montant de 8 291,67 € HT pour la réalisation des travaux mentionnés ;**
- **S'engage à prévoir au budget 2024 les crédits nécessaires ;**
- **Autorise M. le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.**

11. Délibération fixant la durée d'amortissement du compte 2041582

M. le Maire expose :

A la demande du comptable public il est demandé de fixer la durée d'amortissement des subventions reçues selon les biens ou les travaux financés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De fixer la durée d'amortissement du compte 2041582 (compte 204182 en M57 abrégée) Bâtiments et installations, à 15 ans.**

12. Cartes avantages jeunes 2024-2025

Mme Béatrice JACQUOT, adjointe, rappelle que la carte avantage jeune offerte par la commune connaît toujours un franc succès.

Considérant l'intérêt que représente cette carte pour le jeune public, M. le Maire propose de renouveler l'offre de la carte avantages jeunes pour les jeunes de 3 ans à 26 ans.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de renouveler l'achat de cartes avantages jeunes et de l'offrir aux jeunes de la communes âgés de 3 ans à 26 ans, pour la période 2024-2025.

13. Demandes de subvention des associations et personnes de droit privé

M. le Maire présente au conseil municipal les différentes demandes de subventions reçues.

Après étude le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

CROIX ROUGE : 150 €

Banque Alimentaire : 150 €

Vauvillers Tennis de Table : 300 €

Badminton club d'Amance : 250 €

Familles Rurales d'Amance : 600 € (au titre de l'année 2023)

La demande de subvention du CPI d'Amance est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

14. Information relative à la participation à la consultation pour le contrat statutaire du CDG 70

M. le Maire expose :

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Saône souscrit, pour le compte de nombreuses collectivités et établissements publics du département, un contrat d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires (congrés et décès). Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Aussi, le centre de gestion entame, dès à présent, la procédure de renouvellement de ce contrat.

La commune a l'opportunité de se joindre à cette démarche.

Au terme de la procédure de marché public, la commission d'appel d'offres du CDG 70 choisira l'attributaire, dont le nom sera communiqué. La commune garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues ne convenaient pas.

15. Questions diverses

A/ Devis pour les travaux assainissement

M. le Maire présente un devis de l'EURL SCHWEBEL pour la réalisation de divers travaux d'assainissement d'un montant de 15 855,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le devis de l'EURL SCHWEBEL d'un montant de 15 855,00 € HT pour la réalisation des travaux mentionnés ;

- S'engage à prévoir au budget 2024 les crédits nécessaires ;

- **Autorise M. le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.**

B/ Mission de maîtrise d'œuvre pour les tribunes du gymnase

Le cabinet BELLONCLE n'ayant pas remis son offre de maîtrise d'œuvre, ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

C/ Convention travaux de sécurisation du réseau concédé d'électricité poste de pompage lieu-dit « sous le baudet »

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une sécurisation du réseau concédé d'électricité pour un poste de pompage, lieu-dit "Sous le Baudet" (E 9617).

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés pourront consister dans le remplacement d'environ 130 mètres de réseau aérien à basse tension en fils nus par un câble souterrain ainsi que la reprise du branchement aérien alimentant la station de pompage.

Aux conditions actuelles, le coût total TTC des travaux est estimé à environ 23 000 €.

Selon les dispositions en vigueur, ce syndicat prendrait en charge la totalité du montant total du coût des travaux.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **VALIDE l'avant-projet présenté par le SIED 70 ;**
- **DEMANDE au SIED 70 la réalisation de ces travaux dès que leur financement aura été assuré.**

D/ Vente de bois à la SCIERIE CORNE

A la demande du service de gestion comptable, une délibération tarifaire du conseil est nécessaire pour la vente suivante :

Vente de bois sur pied à la SCIERIE CORNE 25320 THORAISE

1 lot bois énergie/stères non soumis : 12 stères à 10 €/stère

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser la vente citée ci-dessus pour la somme de 120 € TTC ;**
- **Autorise M. le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.**

E/ Renouvellement adhésion à l'ADERA

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion à l'ADERA pour 2024.

Il rappelle que le représentant de la commune dans cette association est Mme Isabelle BEURTHEY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De renouveler son adhésion à l'ADERA pour l'année 2024 au tarif de 32 € ;**

- **De maintenir comme délégué Mme Isabelle BEURTHEY pour représenter la commune dans les instances de l'association.**

F/ Point sur le projet de mise en vente du presbytère

Lors du précédent conseil, le Maire a informé l'assemblée de contact établi avec un couple intéressé par l'éventuelle acquisition du presbytère et du bâtiment situé à l'arrière.

Au vu des avis recueillis il avait été acté le fait de poursuivre le dialogue avec ces personnes. Ces dernières ont évoqué oralement le montant de l'offre qu'elles pouvaient déposer, une offre écrite étant attendu.

En parallèle une estimation a été sollicitée auprès d'un professionnel.

Considérant que le conseil doit donner un mandat clair au Maire pour poursuivre ou non les démarches entreprises, un débat s'instaure sur ce projet.

Chaque conseiller fait part de son avis sur cette possibilité de mise en vente.

Après échanges il est proposé de poursuivre les démarches en respectant les modalités suivantes :

- information à l'ensemble de la population sur ce projet avec possibilité de déposer une offre le cas échéant,
- parution d'une annonce publicitaire pour informer d'éventuels acquéreurs en dehors de la commune.

Cette proposition est soumise au vote

Après en avoir délibéré :

10 voix POUR la poursuite des démarches - 2 voix CONTRE – 1 ABSTENTION

G/ Dossier réfection de la toiture de l'église

Ce point d'information ne fait pas l'objet d'une décision

Le Maire et quelques élus ont rencontré l'architecte des bâtiments de France pour recueillir un avis préalable à la rénovation du toit de l'église (remplacement des tuiles et de la zinguerie) et ce afin de préserver l'étanchéité de l'église.

De plus un professionnel a été sollicité pour donner un avis technique sur le dossier, ce professionnel confirmant que le renouvellement de la toiture devient nécessaire sans un délai proche.

Au vu de ces éléments il est proposé de poursuivre ce projet en préparant la phase administrative du dossier (déclaration préalable, recherche de subventions)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h00.

M. BERTIN Jean-Marie, Maire	Mme BEURTHEY Isabelle
-----------------------------	-----------------------

Mme CHANSERELLE Alexia	Mme JACQUOT Béatrice
Mme CANONGE Blandine	M. CARMANTRAND Michel
M. COIN Charly Absent excusé	M. FEUVRIER Alexis
M. FLORIOT Philippe	M. GARRET Noël
M. MENAUCOURT Thomas	M. PRETOT Guy
M. QUINET Jean-Luc Absent excusé	M. RICHARD Côme
M. SÈUR Ismaël	